

EDITION 2025

**PARC EXPO  
L'ATRAXION BELFORT  
JEUDI 06 NOVEMBRE**

**AGORA**

Carrefour des parcours vers les métiers et l'emploi

**GUIDE D'ACCUEIL  
DE L'EXPOSANT**

Accédez à l'espace  
exposant d'Agora !



# SOMMAIRE

<b>1. Vos contacts .....</b>	<b>3</b>
<b>2. Lieu .....</b>	<b>3</b>
<b>3. Accessibilité des stands .....</b>	<b>3</b>
<b>4. Montage / Démontage .....</b>	<b>3</b>
<b>5. Stand .....</b>	<b>4</b>
<b>6. Stand et mobilier .....</b>	<b>4</b>
<b>7. Réseautage .....</b>	<b>5</b>
<b>8. Restauration .....</b>	<b>5</b>
<b>9. Chargé de sécurité .....</b>	<b>5</b>
<b>10. Accès aux stands pendant la manifestation .....</b>	<b>6</b>
<b>11. Assurances .....</b>	<b>6</b>
<b>12. Demande d'intervention technique pendant la manifestation .....</b>	<b>6</b>
 <b>Annexes</b>	
<b>Législation du travail .....</b>	<b>7</b>
<b>Fiche de déclaration de machine ou d'appareil en fonctionnement .....</b>	<b>9</b>

## 1. Vos contacts

CCI 90 : Carole BOSSEZ - [cbossez@belfort.cci.fr](mailto:cbossez@belfort.cci.fr) - 03 84 54 54 68

CCI 90 : Isabelle SCHMITZ - [ischmitz@belfort.cci.fr](mailto:ischmitz@belfort.cci.fr) - [03 84 54 54 59](tel:0384545459)

**Jeudi 6 novembre 2025 :**

- 7h30 : accueil-émargement et installation des stands exposants
- 8h30 à 10h00 : petit-déjeuner réseautage
- 10h à 20h : ouverture au public
- 11h : inauguration officielle - Tour protocolaire
- 11h45 à 13h00 : enlèvement des repas dans l'espace bar / restaurant, pour les exposants ayant passé commande auprès du Tie Break (voir Point 8 pour les réservations de repas)

## 2. Lieu

L'AtraXion – Parc des Expositions de Belfort - ZAC des Prés, 90400 Andelnans.

À votre arrivée en voiture, dirigez-vous vers le parking exposants à l'arrière ou sur le côté de l'AtraXion. Vous serez ensuite accueillis dans le hall d'accueil de l'entrée principale.

Un émargement vous sera demandé.

## 3. Accessibilité des stands

**Aux exposants :**

Jeudi 06 novembre de 7h30 à 20h00

**Au public :**

Jeudi 6 novembre de 10h00 à 20h00

## 4. Montage / Démontage

L'ensemble des travaux de montage et de démontage est exécuté sous la seule responsabilité de l'exposant. Les exposants pourront accéder au site jeudi 6 novembre à partir de 7h30. Si vous avez du matériel encombrant à mettre en place ou nécessitant un montage long, vous avez la possibilité de l'installer la veille mercredi 5 novembre en prenant contact directement auprès de TNT Events [celine@tnt-events.fr](mailto:celine@tnt-events.fr) / 06 84 66 04 88 ou 03 84 58 02 30

Après la clôture de la manifestation jeudi 6 novembre à 20h00, l'ensemble des stands devront être démontés le jour même.

**Aucun stand, ni aucun matériel exposé ne pourra être démonté avant 20 heures, heure de fermeture au public de la manifestation.**

### **Démonstrateurs et machine ou appareil en fonctionnement**

La fiche de déclaration de machine ou appareil en fonctionnement doit être retournée **dès que possible**. Les démonstrateurs (intérieurs et extérieurs) doivent être assurés par vos soins (Responsabilité civile et risques locatifs).

En cas de livraison par un transporteur ou une société tierce, merci de prendre contact avec TNT Events - [celine@tnt-events.fr](mailto:celine@tnt-events.fr) / 06 84 66 04 88 ou 03 84 58 02 30 - pour définir des modalités de livraison.

## **5. Stand**

La hauteur des cloisons de stands est de 2.50 m. Le matériel exposé ne peut pas dépasser 2.50 m sans l'accord de l'organisateur. Une demande de dérogation doit être formulée par mail à TNT Events auprès de [celine@tnt-events.fr](mailto:celine@tnt-events.fr). Il est interdit de clouer, de visser, de coller, de scotcher sur les structures. Toute détérioration sera facturée à l'exposant.

Si votre stand comprend un appareil en fonctionnement lors de la manifestation, voir **page 8** afin de remplir une « Fiche de déclaration de machine ou d'appareil en fonctionnement »

## **6. Stand et mobilier**

**La réservation de votre stand de 3m x 3m comprend :**

- 1 enseigne
- 1 alimentation électrique de 1Kwh qui permet le branchement d'un ordinateur ou chargeur.
- 1 mange debout, ou table avec 2 tabourets, ou chaises.
- Accès wifi. Cet équipement étant partagé, nous ne pouvons pas en garantir le débit

Pour vos besoins en location de **mobilier supplémentaire, de raccordement électrique supplémentaire ou de matériel audiovisuel**, vous pouvez vous adresser à TNT Events par la plateforme exposant <https://www.tnt-events.fr/location> ou par mail à [location@tnt-events.fr](mailto:location@tnt-events.fr) ou par téléphone au 03 84 58 02 30 (choix 1). Passez commande **avant vendredi 31 octobre**.

La location demandée en supplément sera à régler à TNT Events lors de la commande.

## 7. Réseautage

Jeudi 6 novembre de 8h30 à 10h00 dans l'espace bar / restauration .

## 8. Restauration

Vous avez la possibilité de réserver des repas à vos frais directement auprès du restaurateur :

« Le Tie-Break » par sms au 06 80 11 79 57 en indiquant :

Nom + Prénom + entreprise + adresse de facturation + adresse mail + numéro de téléphone + nombre de déjeuners et choix du déjeuner N1 ou N2, ou N1 Végétarien, ou N2 Végétarien.

Paiement espèces ou chèque sur place, ou virement à la commande en le précisant dans le SMS – Le Tie Break FR76 1027 8070 2100 0272 2294 519. Il n'y aura pas de CB ce jour-là.

Une note de caisse vous sera envoyée le lendemain par sms.

Commande à passer au plus tard le 31 octobre 2025

4 formules proposées : 16,50 euros TTC ou 18 euros TTC.

Sac panier déjeuner N1 à 16,50 € TTC : Crudités / 3 petits sandwichs : 1 mauricette jambon, boule sandwich thon, 1 petit pain garni fromage, brownies, ½ eau plate, kit couverts jetables bois.

Sac panier déjeuner N1 végétarien à 16,50 € TTC : adapté pour le régime végétarien.

Sac panier déjeuner N2 à 18 € TTC : Poke bowl féta / Wrapp poulet mariné au citron soja épices, petite boule de pain, Moelleux chocolat, ½ eau plate, kit couverts jetables bois.

Sac panier déjeuner N2 végétarien à 18 € TTC : adapté pour le régime végétarien.

## 9. Chargé de sécurité

Le chargé de sécurité (AC Prévention) passera afin de vérifier l'installation des stands.

Les matériaux des stands doivent répondre aux critères de sécurité en vigueur et répondre aux normes non feu. En cas de questions techniques, merci de contacter TNT Events [celine@tnt-events.fr](mailto:celine@tnt-events.fr) / 06 84 66 04 88 ou 03 84 58 02 30

## 10. Accès aux stands pendant la manifestation

L'accès aux stands pendant la manifestation se fera exclusivement par l'entrée principale de l'AtraXion de 10h00 à 20h.

**Il est rappelé aux exposants que pendant ce laps de temps, ils sont personnellement responsables de leur stand.**

## 11. Assurances

En cas de sinistre, quel qu'il soit, l'exposant doit en aviser immédiatement l'ATRAXION par l'intermédiaire de TNT Events.

Pendant les travaux de montage et démontage ainsi que pendant les heures d'ouverture de la manifestation, l'exposant est tenu de surveiller personnellement et sous sa seule responsabilité tout équipement, matériel, marchandise de son stand.

Rappel : il convient de toujours laisser au moins une personne sur le stand durant les horaires d'ouverture.

## 12. Demande d'intervention technique pendant la manifestation

En cas de problème technique, l'exposant doit contacter sur place le régisseur de l'AtraXion ou [celine@tnt-events.fr](mailto:celine@tnt-events.fr) / 06 84 66 04 88.

# Annexes

## Législation du travail

Règles élémentaires liées à l'exercice de votre activité professionnelle indépendante de même que celles liées à l'embauche et à l'emploi de salariés, qu'il convient de respecter.

### **1- Exercice d'une activité professionnelle indépendante, en nom propre ou en société**

#### **Entreprises françaises :**

Les professionnels doivent être inscrits et immatriculés selon le cas au registre du commerce et des sociétés, au répertoire des métiers ou au registre des agents commerciaux.

Une déclaration d'existence de l'activité économique est également obligatoire auprès de l'administration fiscale et des organismes de protection sociale (URSSAF ou Mutualité Sociale Agricole).

#### **Entreprises étrangères :**

Toute entreprise étrangère qui effectue en France une prestation de service, qui est redevable de la TVA, ou qui doit accomplir des obligations déclaratives fiscales, a pour obligation, en vertu de l'article 289 A du Code Général des Impôts, de se faire connaître auprès de l'administration fiscale française (Centre des Impôts non-résidents ; 9 rue d'Uzès à 75094 Paris Cedex). Par ailleurs, il incombe à chaque travailleur indépendant établi à l'étranger, ainsi qu'à son personnel salarié le cas échéant, de bénéficier d'une couverture sociale valable sur le territoire français.

Cette couverture sociale est prouvée soit par la possession d'un certificat nominatif de l'organisme de sécurité sociale du pays d'origine) soit par l'immatriculation temporaire à la Sécurité sociale française (URSSAF ou Mutualité Social Agricole).

### **2- Emploi de salariés**

Tout employeur doit, avant l'entrée en fonction d'un salarié, effectuer une Déclaration Préalable à l'Embauche auprès de l'URSSAF.

(Article L1221-10 du code du travail).

Le salarié reçoit de son employeur un document reproduisant les informations de la déclaration. L'emploi d'un salarié étranger, non communautaire, n'est possible que dans l'hypothèse où le travailleur étranger est muni d'un titre officiel délivré par l'Administration Française, en cours de validité, l'autorisant à exercer une Activité salariée en France. (Article L8251-1 du code du travail).

Le manquement volontaire à l'application de l'une des prescriptions légales susvisées est constitutif du délit de travail dissimulé ou du délit d'emploi d'étrangers démunis de titre de travail, prévus respectivement par les articles L324-10, L8221-3, L8221-5 et L8251-1 du code du travail. Ces infractions sont passibles de peines d'emprisonnement de 3 à 5 ans et d'amendes de 45 000 € et 15 000 €.

Les étudiants élèves, de nationalité étrangère (hors U.E.), doivent obligatoirement être en possession d'une Autorisation provisoire de travail (APT), délivrée par les Services de la Main- d'œuvre Étrangère de la DDTEFP du lieu de leur résidence et ce, dès le début de leur embauche.

## Fiche de déclaration de machine ou d'appareil en fonctionnement

Cette fiche doit parvenir à TNT, dès que possible, par mail à [contact@latraxion.com](mailto:contact@latraxion.com)

Raison sociale de l'Exposant :

Adresse :

Pays :

Nom du responsable du stand :

Numéro de téléphone du responsable de stand :

Adresse Email du responsable de stand :

TYPE DE MATÉRIEL OU D'APPAREIL PRÉSENTÉ EN FONCTIONNEMENT :  
DÉCLARATION RISQUES SPÉCIFIQUES :

Source d'énergie électrique supérieure à 100 kVA

Gaz liquéfié

Liquides inflammables (autres que ceux des réservoirs de véhicules automobiles)

Nature :

Quantité :

Mode d'utilisation :

RISQUES NÉCESSITANT UNE DEMANDE D'AUTORISATION ADRESSÉE PAR  
L'EXPOSANT À L'ADMINISTRATION COMPÉTENTE (l'AtraXion - TNT Expo)

Date d'envoi :

Moteur thermique ou à combustion

Générateur de fumée

Gaz propane

Autres gaz dont hydrogène

Préciser y compris la quantité :

Source radioactive

Rayons X

Autres cas non prévus

**IMPORTANT** : les matériels présentés en fonctionnement doivent soit comporter des écrans ou carters fixés ou bien adaptés, mettant hors de portée du public toute partie dangereuse, soit être disposés de façon que les parties dangereuses soient tenues hors de portée du public et au moins à une distance de un mètre des circulations générales.

**LES DÉMONSTRATIONS SONT RÉALISÉES SOUS L'ENTIÈRE RESPONSABILITÉ DE L'EXPOSANT.**

Date :

Signature :